



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

**OBJET : CONVENTION (N°1085) DE MISE A
DISPOSITION DES SALLES POLE
DOCUMENTAIRE ET AUDITORIUM JEAN-
PIERRE-MIQUEL A L'ASSOCIATION "LES
ACCENTS-DIRECTION MUSICALE THIBAUT
NOALLY" A TITRE PAYANT**

**DÉCISION N° DM-25-237
EN DATE DU 09 JUILLET 2025**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales.

VU l'arrêté municipal n°A-20-489 en date du 2 juin 2020 portant délégation de fonction à Madame Annick Voisin, adjointe au maire ; **VU** la demande de l'Association « Les Accents – Direction Musicale Thibault Noally » représentée son président Monsieur Frédéric PAILLET, dont le siège est situé 106 boulevard Saint-Germain, 75006 Paris, d'organiser des répétitions d'un ensemble professionnel dans le Pôle documentaire, les 3, 4 et 5 juillet 2025 de 9h00 à 18h00 ; dans l'auditorium Jean-Pierre-Miquel, le 9 juillet de 11h00 à 20h30 et les 10, 11, 18 et 19 juillet 2025 de 9h00 à 18h00 ;

CONSIDÉRANT les missions pédagogiques et artistiques du Conservatoire.

D É C I D E

DE SIGNER avec l'Association Les Accents – Direction Musicale Thibault Noally» représentée par son président Monsieur Frédéric PAILLET, domiciliée 106 boulevard Saint-Germain, 75006 Paris, une convention de location de salle pour un montant de 921,60 € T.T.C (neuf cent vingt-et-un euros et soixante centimes) pour les frais de location auxquels il faut ajouter 44,06 € T.T.C. (quarante-quatre euros et six centimes) au titre des frais de gardiennage supplémentaire entraînés par sa venue, afin d'organiser des répétitions d'un ensemble professionnel dans le Pôle documentaire, les 3, 4 et 5 juillet 2025 de 9h00 à 18h00 ; dans l'auditorium Jean-Pierre-Miquel, le 9 juillet de 11h00 à 20h30 et les 10, 11, 18 et 19 juillet 2025 de 9h00 à 18h00.

D'INSCRIRE cette recette au budget communal aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,
L'Adjointe au maire chargée de la culture,

Signé

Annick VOISIN

Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20250709-lmc1H13312H1-AR
Date de réception en Préfecture : 09/07/2025
Date de Publication : 09/07/2025